



Paris, le 15 octobre 2008

L'UIMM informe qu'après avoir été entendue par le juge Roger Le Loire en tant que personne morale dans le cadre de l'enquête menée sur la question de subornation, elle a été mise en examen.

L'UIMM entend continuer à coopérer pleinement avec la justice et continuera à faire valoir ses arguments.